

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

Bonjour à toutes et à tous,

Nous pouvons démarrer cette assemblée générale en nous félicitant du moratoire signé sous l'égide du ministère du travail reconnaissant notre représentativité pour les métiers de service. Quatre années que nous attendions cela, des travaux sans relâche, car au fond de nous, la certitude que nous étions dans notre bon droit. Nous avons pour cela créé une union de syndicats représentatifs des métiers de service sous le nom de l'**U.N.S.S.A.C.** (Union Nationale des Syndicats de Services aux Animaux de Compagnie).

Cette union patronale regroupe le SNPCC et PRESTANIMALIA. La présidence est de deux années, débute par une présidence SNPCC et est obligatoirement tournante. Depuis, nous participons aux travaux des négociations des conventions collectives de la branche qui concernent les toiletteurs, les éducateurs et les pensionneurs, entre autres métiers de service. La situation est apaisée et c'est dans un climat serein que les projets avancent.

Notre 24ème championnat de France et International 2011 a apprécié à sa juste valeur la victoire de Véronique HACHIN, meilleure toiletteuse de France 2011. Toiletteuse à Marseille, habituée de notre championnat et des podiums, cette année fut la sienne! Le championnat est l'occasion de se ressourcer. C'est une compétition qui permet aux habitués de mettre en avant tout leur savoir-faire, et qui, depuis trois ans, permet à de nouveaux toiletteurs de se « faire la main » dans une classe intermédiaire et pendant deux années s'ils le souhaitent avant de rejoindre les ténors du toilettage. Enfin, nous avons la classe de toutes celles et ceux qui sont en formation. Qu'ils soient en contrat d'apprentissage ou en reconversion professionnelle, ils viennent nous montrer ce que leurs formateurs leur ont appris. Cette année, nous avons encore innové en créant le challenge des centres de formation, qu'ils soient publics ou privés. C'est le salon DANDY DOG à Annecy qui a remporté ce premier trophée. Celui-ci est remis en jeu tous les ans, rendez vous donc l'année prochaine! Notre organisation professionnelle a également rejoint l'E.G.A. (European Grooming Association). Il nous a semblé important de rejoindre ceux qui, à travers l'Europe entière, mettent en avant la profession.

Dans le cadre de la réforme du code des métiers et de l'artisanat, les organisations professionnelles représentatives ont été interrogées. Qu'en est-il du souhait de la profession quant à l'obligation de diplôme ou titre professionnel ? Ceci est réglementé. Dès lors que la santé humaine pourrait être mise en danger, nous avons légitimité à proposer un minimum de qualification. C'est pour cela que nous avons demandé un titre de niveau V à l'installation des toiletteurs, sans obligation de nombre d'années d'exercice au préalable. Pourquoi ? Cette profession a une particularité : elle forme des jeunes qui font le rêve d'en faire leur profession, et elle forme des adultes en reconversion professionnelle. Ces deux voies sont possibles car il s'agit d'un métier passion, envisageable si le toiletteur cumule un

sens inné du contact avec les animaux et celui de l'esthétique. Le dossier est à l'étude et, pour le moment, nous n'avons pas de retour de notre demande, d'autres professions ayant également fait le souhait de cette obligation au minima d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle de niveau V, à l'installation.

Notre syndicat a, grâce à un groupe d'éleveurs chiens et chats, travaillé sur la rédaction du **Guide de Bonnes Pratiques, en canin et en félin**. Je tiens à signaler que toutes les tendances étaient représentées : activité principale, activité secondaire, petites, moyennes et grandes races. Qu'est ce qu'un Guide de Bonnes pratiques ? Il s'agit d'un document servant de référence et conçu par une branche professionnelle pour les professionnels de son secteur. Cette démarche est volontaire, elle reprend la législation applicable à la profession, les pratiques d'hygiène et bien être des animaux en ce qui nous concerne. Nous allons éditer et commercialiser le notre, et entamer une démarche de validation auprès des administrations concernées : la Direction générale de l'alimentation, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et la Direction générale de la santé. Pour autant, vous imaginez que cela représente un investissement financier conséquent, c'est pourquoi nous réservons cette initiative à l'année 2012.

Cette décision s'accompagne du fait que des arrêtés sont en cours de publication et d'autres toujours en discussion. L'arrêté sur le certificat de capacité est presque validé et devrait paraitre au JO dans le second trimestre 2012. L'actualisation des connaissances sera donc validée par des attestations de présence à des stages, des formations, néanmoins, notre proposition qu'il y ait trois jours de formation n'a pas été retenue.

Nous avons mis en place le CNF PRO canin et félin, organisme de formation déclaré sous forme de société afin d'être parfaitement transparents! Il était temps que la profession se dote d'un organisme pouvant participer au développement de la Formation Professionnelle Continue des Chefs d'Entreprises de métiers de services et agricoles. Un groupe de notre comité s'est déjà réuni à plusieurs reprises pour travailler sur les référentiels de formation et nous devrions pouvoir bientôt vous proposer des sujets aussi divers que : le comportement canin et félin, la génétique, les pratiques du toilettage, la législation et bien d'autres encore. Nous travaillons également à leur prise en charge. Parallèlement à cela, nous avons déposé une demande d'habilitation à la formation au transport des animaux vivants. Nous avons justifié de nos compétences et nos différences également. Nous avons établi notre programme pour nos seuls professionnels : éleveurs, éducateurs-dresseurs, pensionneurs et toiletteurs excluant le transport dans le cadre des animaleries. Ces travaux ont été réalisés tout au long de l'année 2011, et nous venons d'obtenir notre numéro d'agrément.

Le **symposium des professions du chien et du chat**, journée que nous plaçons sous la formation au comportement a été déplacé au 08 avril au Palais des Congrès de Lyon. A la fin de cette journée, nous vous délivrerons une attestation de présence qui pourra compter dans l'actualisation de vos connaissances nécessaire au maintien de votre certificat de capacité.

De même, l'arrêté sur les mentions **obligatoires sur les actes de vente** et le document d'information est sur le point d'aboutir. Il a fallu également tenir compte d'un nouveau jeu à la mode de nos acheteurs : faire valoir un pseudo délai de rétractation. Tout ceci nous a incités à solliciter l'un de nos avocats qui a revu les conditions générales de nos actes de

vente, plus précis encore, tout en respectant l'acheteur mais en préservant aussi nos éleveurs ! Une somme conséquente a été mise à profit de nos adhérents avec des actes de vente disponibles dès ce début 2012.

De même, nous étudions des modifications sur nos avenants et concernant **le défaut de conformité**. Un avocat travaille sur ce dossier afin de nous couvrir des abus de nos acheteurs, considérant de plus en plus nos chiots et chatons comme une machine qu'ils auraient commandée sur le net !

Nous avons également fait intervenir un avocat spécialisé en droit social sur **les conventions** de stages qui nous sont présentées et qui tiennent de moins en moins compte des impératifs de nos professions : travail du dimanche ou les jours fériés, temps de travail scolaire sur la semaine de stage... Nous avons obtenu des réponses précises qui confirment notre position, quelle que soit votre convention collective, celle-ci tient compte des nécessités de placer les jeunes en formation dans les conditions réelles de leur futur métier. De même, nous rencontrons de plus en plus de souci avec des stagiaires « négligents » qui cassent notre matériel, que ce soit sur le lieu de travail ou sur les lieux d'hébergement. Dans le premier cas, en aucun cas une quelconque franchise d'assurance ne peut être appliquée. Le code civil précise qu'une victime doit prétendre au remboursement de l'intégralité de son préjudice, tandis que le code des assurances prévoit explicitement que celle-ci soit à la charge de l'assuré. Dans le second cas, c'est la responsabilité civile des parents qui est en cause, c'est pourquoi nous vous conseillons de demander en début d'année une copie de leur assurance si vous hébergez vos apprentis et stagiaires.

Nous envisageons en conséquence de confier à notre avocate la rédaction d'un avenant que nous ferons signer aux parents lors de l'accueil de leurs enfants. Nous avons pour cela besoin de l'avis de l'assemblée générale et nous inviterons donc les présents à s'exprimer sur la motion suivante : « Nous demandons à notre organisation professionnelle d'établir un avenant à l'attention des parents des jeunes que nous accueillons en formation. Cela concerne les impératifs de présence, d'horaires et de fonctionnement de nos entreprises, ainsi que la prise en charge totale des dégâts engageant la responsabilité de la personne en formation ». Un vote sera proposé en fin de séance.

En ce qui concerne les obligations des installations, arrêté qui remplacerait celui de 1992, nous sommes toujours en discussion ! Néanmoins, les réunions que nous avons régulièrement nous permettent de faire **nos propositions** au bureau de la protection animale. Plusieurs enjeux pour nos professions : nous pouvons entendre que certains élèvent en habitation pour les petites races de chiens ou les chats, mais **il doit y avoir des « pièces dédiées »**, c'est-à-dire des pièces exclusivement destinées à l'élevage. Nous ne pouvons pas avoir de plus en plus d'exigences pour certains et permettre les mises bas dans les salles à manger ou chambres à coucher! Pour information, lorsque l'on se déclare au Centre de Formalités des Entreprises Agricoles en société individuelle agricole, le demandeur doit fournir soit la copie d'un acte de propriété, soit la copie d'un bail commercial. Nous demandons EGALITE et EQUITE pour nos éleveurs.

Soyons mobilisés ensemble, montrons que les éleveurs sont là, professionnels, de qualité et prêts à défendre la vie, voire la survie, de leurs entreprises ne nous laissons pas tirer par le bas par ceux qui auraient encore un discours avec 20 ans de retard! Nos jeunes dans nos écoles grondent, nos professionnels grondent...

Mais les éleveurs ne sont pas les seuls, car en période de crise, chacun aimerait bien travailler... Dernière invention en pleine recrudescence : la pension à domicile entre « particuliers », des particuliers qui affichent des tarifs supérieurs aux nôtres et bien entendu, sans impôts, charges sociales, ni TVA... et sans compétences ! Là encore, des textes sont en préparation et qui devraient limiter cela. Pour autant, nous regrettons cette habitude « bien française » de chercher à légaliser ceux qui sont dans l'illégalité...

Mais ce n'est pas tout! Nous trouvons sur le net de nombreux sites en conseil en éducation! et c'est parti, il ne sera pas loin le temps où le particulier va pouvoir se proclamer éducateur canin. Mais là aussi, depuis notre diplôme obtenu en 2003, la profession a beaucoup évolué. Méthodes douces, naturelles, nos éducateurs travaillent différemment. Encore faut-il que le grand public soit informé de ces compétences professionnelles!

Tous ces circuits amateurs, bénévoles... font de l'ombre à nos professions.

Connaissez-vous des vétérinaires amateurs? Des boulangers amateurs? Des coiffeurs amateurs? Pourquoi dès que l'on parle de chiens et chats, le discours serait il différent?

A l'heure où certains parlent de la « fin du monde », allons-nous parler de la fin de notre monde ! Nous sommes des passionnés, nous sommes des professionnels engagés, nous nous sommes battus pour avoir des diplômes, nous devons montrer que nous tenons à notre avenir, tel que, nous, nous l'avons voulu.

Vous comprendrez que ces dossiers soient très longs et il n'est pas facile de communiquer officiellement tant que des travaux sont en cours. Néanmoins, nous envisageons de plus en plus de concertations publiques par l'intermédiaire de sondages, voire de pétitions pour faire mieux encore entendre la voix de nos professions.

Ceci est d'autant plus important que tous les éleveurs souffrent d'une concurrence déloyale et « légale » des particuliers. Ce ras le bol, à ce sujet, nous l'avons entendu. Je peux vous annoncer que nous préparons un questionnaire à l'attention des professionnels de l'élevage grâce à certains d'entre vous qui ont bien voulu nous apporter leur aide. Nous envisageons ensuite une réunion-débat afin que vous puissiez vous exprimer avec un objectif : faire des propositions aux candidats à la présidentielle. Nous contribuerons à leur apporter des impôts, de la TVA, des charges sociales, des emplois et des créations d'entreprises.

Nous vous tiendrons rapidement informés de l'évolution de ce dossier. Nous avons dors et déjà écrits aux établissements scolaires qui forment nos jeunes, car il leur appartient tout autant qu'à nous d'assurer à nos enfants un avenir sain comme dans toutes les autres professions.

Nous ne voulons pas de primes, nous ne voulons pas de subventions, nous ne voulons pas pleurer misère encore pendant les années à venir.

Nous voulons travailler, nous voulons assurer la pérennité de nos entreprises, nous voulons partir en retraite en laissant les rennes à nos jeunes actuellement en formation.

Je souhaite à ce sujet remercier tous les adhérents qui parlent du syndicat autour d'eux, de tous ceux qui trouvent les arguments pour convaincre. Une organisation professionnelle, ce n'est pas simple mais vous êtes certains d'y trouver quelqu'un à votre écoute. Pourquoi ?

Parce qu'entre professionnels passionnés, il y a toujours un sujet qui rapproche : parlons chiens et chats...

Je clôturerai cette année, en empruntant une citation de Victor Hugo qui pourrait être notre devise pour l'année 2012 : « Il vient une heure où protester ne suffit plus. Après la philosophie il faut l'action, la vive force achève ce que l'idée a ébauché ».

Anne Marie LE ROUEIL

Présidente SNPCC